

**Rapport d'information de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 22 novembre 2016**

Rapporteur : Johan MARTENS

**RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL – ÉTAPE 2 DU PROCESSUS – TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

La commission va se prononcer sur deux éléments :

1. quels sont les points importants sur lesquels un travail approfondi doit être réalisé ;
2. quels principes choisir pour travailler ; le mandataire doit savoir sur quelles valeurs la commission veut s'appuyer pour renouveler le plan directeur.

M. WEIL du Bureau URBAPLAN explique que l'objectif de la séance est d'organiser le futur travail. Le plan directeur cantonal en cours de révision, va être mis en consultation publique à partir du 1<sup>er</sup> décembre pour ensuite être présenté aux communes. La Ville de Vernier devra être prête à alimenter le plan directeur cantonal avec les options communales.

Il est donc essentiel de définir les objets prioritaires sur lesquels le Bureau URBAPLAN va travailler afin que la Commune soit prête à discuter le préavis.

Il faut voir tous les éléments, qui restent stables par rapport au plan directeur communal de 2007, et ceux sur lesquels il y a de nouveaux enjeux, et donc définir les secteurs stratégiques pour les 10 à 15 prochaines années. Il expliquera la méthodologie et les différentes valeurs pour fédérer les options du plan directeur communal.

Le plan directeur de 2007 était structuré en deux grands chapitres, soit les politiques publiques dont les objectifs fixés en 2007 ne seront pas remis en question et qui seront très largement reconduits, et une approche sectorielle qui, en revanche, devra être faite dans l'approche par quartiers pour voir comment tous les nouveaux projets vont pouvoir trouver leur place dans les quartiers déjà largement bâtis et habités.

Politiques publiques traitées dans le précédent plan directeur communal à réorganiser pour le futur plan directeur :

Politique de l'habitat :

- évaluer les potentiels de densification en les liant avec les contraintes environnementales ;
- intégrer la question des surélévations ;
- étudier la question de la densification des zones villas.

Le plan directeur de 2007 identifiait un potentiel de 900 logements à réaliser, qui ont pratiquement tous été réalisés mais il y a de nouveaux projets, comme celui de l'Étang.

Politique des équipements et des services :

Une mise à jour complète est à faire en fonction du développement des nouveaux quartiers.

Il faudra revenir sur la densification des jardins familiaux et plantages, à intégrer de façon plus large dans la politique des espaces publics et naturels, pas uniquement de manière sectorielle, et à coupler avec la question de la nature en ville et de l'agriculture urbaine.

Politique des activités et de l'emploi :

Plans directeurs de zone d'activités pour les zones industrielles des Batailles et de Mouille-Galand et une image directrice de la zone industrielle du Lignon.

A traduire dans le plan directeur communal pour leur donner leur légitimité.

L'enjeu réside dans la mixité. La population a exprimé le désir de trouver, à l'échelle des quartiers, un certain nombre de services et de commerces.

Comment les communes vont être associées à ce développement et à l'accueil de nouvelles activités dans ces zones.

Politique des espaces publics et paysage :

Le traitement de tous les abords routiers notamment par les axes à fort trafic. Il reste un travail important à faire au niveau de ces grands axes pour les rendre conviviaux aux piétons.

Il faut aussi que le transport public se développe pour lier les quartiers.

Le réseau vert de parcs et promenades est un élément qualitatif. Il faut accompagner ce développement urbain par le développement d'espaces verts de proximité à toutes les échelles.

Politique du paysage, sites et patrimoine :

Inventaire des objets qui ont une valeur patrimoniale. Une mise à jour sera nécessaire.

Politique, milieux naturels et agriculture :

Intégrer cette thématique dans celle des espaces publics et du réseau vert de parcs et promenades pour doter la Commune d'espaces verts à différents usages : loisirs, agriculture, fonction naturelle.

Politique de l'environnement :

L'assainissement du bruit routier est en cours.

Concernant les fiches PSIA et OPAM les nouvelles courbes vont définir les nouveaux secteurs susceptibles de recevoir des logements.

Politique des déplacements :

La réalisation de projets importants s'éloigne, comme la halte RER de Châtelaine, alors que ce secteur se développe énormément.

Il y a des projets émergents, comme la réalisation d'une télécabine entre Plan-les-Ouates et l'Aéroport avec un arrêt à Blandonnet, qui pourrait se réaliser avant la halte RER de Châtelaine.

M. WEIL propose de regrouper certaines politiques dans la nouvelle version du plan directeur communal pour avoir une politique du développement urbain prenant en compte les questions d'habitat, d'équipement, de service, d'activité et d'emploi, la politique des espaces publics qui traite de ces derniers, du paysage, des milieux naturels et de l'agriculture.

Concernant les secteurs stratégiques, distinguer les secteurs prioritaires qui sont touchés par le plan directeur cantonal et demandent d'être alimentés par les options communales en urgence de ceux visés par des études cantonales (Crotte-au-Loup, CO Renard).

Enjeux prioritaires :

- la mutation du secteur Crotte-au-Loup ;
- le secteur Echarpine ;
- l'avenir de Montfleury soumis au bruit aéroportuaire ;
- l'impact du barreau de Montfleury sur les quartiers avoisinants ;
- les inconnues liées à la fiche PSIA et au bruit aéroportuaire.

Proposition de préparer une consultation publique pour le secteur de Crotte-au-Loup et une audition des habitants des secteurs Signal et Echarpine afin de présenter à la population les options en cours de discussion, avant de rapporter aux commissaires les options débattues avec la population leur permettant de se déterminer en toute connaissance de cause.

Le secteur de Cointrin est prioritaire depuis longtemps, il y a un enjeu en termes de développement du quartier. Cette zone de villas est à cheval sur trois ou quatre communes et la réflexion doit se faire en intégrant toutes les communes pour constituer un quartier avec un réseau d'espaces publics, d'équipements et de services.

Il propose de réaliser un travail préliminaire des trois communes concernées à présenter aux commissaires pour débattre les orientations qui pourraient être prises en matière de développement ; l'idéal serait d'avoir un plan directeur de quartier intercommunal.

Le secteur Étang/Châtelaine/ZILI va connaître la plus grande modification. L'important est de voir quel engagement la Commune va pouvoir obtenir du Canton par rapport à ces développements.

Le plan directeur communal va expliquer l'état de coordination des différentes mesures proposées et identifier les mesures qui engageront le Canton par rapport à la mise en œuvre des différents projets de développement urbain, en termes de production de logement et d'infrastructures de mobilité.  
Le travail d'URBAPLAN à ce sujet sera également présenté à la Commission.

Pour le secteur de la Presqu'île d'Aïre, la question de la densification de la zone villa doit être traitée, examiner la relocalisation du cycle du Renard et l'avenir des terrains libérés par le cycle.  
Des projets de densification de la zone industrielle sont aussi en cours.  
Il suggère d'organiser une consultation de la population pour débattre du développement des terrains libérés par le cycle d'orientation du Renard avant de revenir vers les commissaires.

Résumé des secteurs prioritaires à traiter dans le premier trimestre de 2017 : secteurs Crotte-au-Loup, Écharpines, Signal, Poussy et Corbilletes, Barreau de Montfleury, impact du bruit aéroportuaire (fiche PSIA), les zones réservées, la mutation de la Presqu'île d'Aïre et la question des pétroliers.

M. ROCHAT, Conseiller administratif, souhaite savoir si les commissaires estiment que la liste des enjeux prioritaires présentée par M. WEIL couvre l'ensemble des gros enjeux de la Commune.

Un commissaire PDC-PBD-VL se dit sceptique face à la construction de logements supplémentaires à certains endroits, compte tenu que la Commune de Vernier a déjà beaucoup donné par le passé en termes des ressources économiques, sociales et écologiques et que d'autres communes genevoises ont de la place et pourraient faire des efforts.

Un commissaire PS souligne que Vernier a toujours réussi à trouver des compromis et qu'il faudra continuer dans ce sens sans avoir des positions fermées. La Commune est davantage écoutée par le Canton quand elle fait preuve d'ouverture. Il croit au dialogue dans l'élaboration des plans directeurs.

Un commissaire PLR trouve que le quartier de Châtelaine et ses environs n'est pas assez mis en avant, alors qu'il est particulièrement touché par le bruit et se demande si les zones réservées touchent uniquement des zones villas où la densification est souhaitée par le Canton.

M. ROCHAT relève que le secteur de Châtelaine est particulièrement touché par les zones réservées et qu'un débat doit avoir lieu avec le Canton.

La plupart des commissaires pensent que tous les grands enjeux sont couverts par cette liste. Toutefois à la demande de plusieurs commissaires, la Commission donne son accord pour ajouter le sous-secteur « Châtelaine : mutation urbaine » dans la liste des enjeux prioritaire.

M. WEIL explique que le Canton a souhaité donner mission aux communes de définir les zones sur lesquelles il sera possible d'octroyer la dérogation à l'application de l'article 59 LCI. Dès lors le plan directeur communal sera l'outil pour autoriser les dérogations puisque qu'il va lier le Canton et la commune et va permettre de définir les conditions de développement de la zone de villas.

Suit la méthodologie qui sera appliquée :

1. identifier les secteurs prioritaires à débattre; identifier le type de consultation ;
2. effectuer le travail de diagnostic ;
3. restituer les enjeux en commission (ev. audition des habitants);
4. débattre et valider les options communales en commission.

Un commissaire VERT aborde la question de l'intergénérationnalité et du vieillissement de la population, dans les nouveaux quartiers familiaux, les jeunes familles emménagent et les places de jeux se vident au fur et à mesure que les enfants grandissent. L'aménagement des quartiers a une grande influence sur la mobilité des enfants. Il faut porter une attention particulière à l'aménagement de l'espace public pour permettre aux enfants et aux personnes âgées de se sentir en sécurité et de les inviter à sortir, cela fait partie de l'élément « santé ». Densification ne veut pas dire diminution de la qualité de vie.

M. WEIL explique que les quartiers ne sont pas statiques, qu'il y a un renouvellement de la population, qu'il va chercher à identifier les dynamiques de renouvellement urbain dans les quartiers pour voir les problématiques liées au vieillissement de la population.

Pro Juventute a lancé une campagne visant à la création d'espaces de jeux en milieu urbain basée sur plusieurs études montrant que le rayon d'action des enfants avait diminué ces dernières années et que les enfants se retrouvent prisonniers de leur quartier car il est difficile pour eux de se déplacer en sécurité pour aller

dans les parcs voisins. Cela ne favorise ni l'indépendance, ni l'autonomie des enfants. Cette thématique est très importante et doit se situer au cœur du débat, en termes de qualité urbaine, d'habitat, de sécurité et de confort pour permettre aux enfants et à tous les habitants de développer des relations sociales.

M. MORO, responsable de l'Urbanisme et du développement durable, ajoute que le quartier de l'Étang, qui va comprendre 1'000 logements et 2'500 emplois, a réussi à insérer des espaces sécurisés au pied des immeubles pour les enfants et les personnes âgées, tout en maintenant le tissu routier. Il est tout à fait possible d'intégrer des notions de sécurité, de santé et des usages différents que le simple déplacement motorisé dans des zones extrêmement denses.

Un commissaire PLR estime qu'il est plus facile d'appliquer ces principes sur un projet futur que sur un quartier déjà bien implanté.

M. ROCHAT confirme, mais donne l'exemple du projet de réaménagement de la rue du Village qui propose d'implanter des zones de rencontre sur l'ensemble du tronçon. Il estime que ce projet est au cœur de ces valeurs et le crédit d'étude pour construire une passerelle au-dessus de l'avenue de l'Ain, permettant de relier le secteur L de la Concorde et les Libellules, va aussi favoriser la sécurité. Il estime que ces valeurs sont importantes pour guider la Commune dans l'élaboration du plan directeur.

La société construit des quartiers pour des gens qui n'existent pas encore et la société évolue constamment. Il est dès lors important d'avoir des dialogues au niveau de la planification des quartiers et d'avoir une plasticité au niveau des quartiers.

Un commissaire PS fait remarquer que les espaces publics sont plus nombreux dans les grands ensembles urbains alors que la zone villa en présente le moins et que les enfants doivent aller jouer chez un privé pour ne pas se trouver dans la rue.

M. WEIL explique que la santé peut se développer de multiples façons, que des aménagements extérieurs très simples peuvent amener du bien-être, que la présence de la nature en ville a également des effets bénéfiques sur la santé, que le végétal est important dans les quartiers denses pour lutter contre les îlots de chaleur en jouant le rôle de pompe à fraîcheur. Il est important de favoriser l'appropriation des espaces verts. Il signale que, selon certaines études, l'apaisement du trafic motorisé facilite la rencontre des habitants d'un même quartier et que la mixité sociale réduit les inégalités et permet d'offrir à tout le monde la même qualité de services.

Un commissaire VERT se demande, concernant la réservation des zones villa, quel type de décision Vernier peut prendre et demande davantage de précisions.

M. WEIL explique qu'il faudra faire la distinction, au niveau des zones villas qui restent, entre celles sur lesquelles il sera possible d'octroyer une dérogation selon l'article 59 LCI et celles sur lesquelles le Canton envisage des modifications de zones en vue d'une densification. Ces dernières constituent les zones réservées, à savoir qu'elles sont « gelées » pour éviter leur développement.

M. ROCHAT signale que le Conseil administratif a décidé de donner un préavis défavorable à la question des zones réservées de la contre-route de Meyrin, de Philibert-de-Sauvage et du chemin de l'Étang car deux conditions manquent pour imaginer un développement urbain, à savoir les garanties fédérales d'une halte RER à Châtelaine et la diminution des nuisances environnementales liées au transport dangereux. Même si ces secteurs sont propices à une densification, il estime qu'elle ne peut être réalisée maintenant au vu des nombreuses nuisances. La Ville de Vernier entrera en matière dès que ces deux éléments auront été actés. Le Conseil administratif s'oppose à la réserve car les prémices des conditions possibles pour un déclassement ne sont pas réunies.